

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement nº 655-2020-A modifiant le règlement nº 655 concernant la vidange systématique des fosses septiques* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 7 OCTOBRE 2020

Liane Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière